



**Appel d'offres
relatif à la commande d'une évaluation finale externe
du projet FSP : Création d'une école de journalisme
en Birmanie.**

**passé en procédure adaptée, dans le cadre de l'article 27 du décret
n°2016-360 du 25 mars 2016, pris en application de l'ordonnance
n°2015-899 du 23 juillet 2015**

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Pièce n°2

NOTE LIMINAIRE

Dans le cadre du présent appel d'offres, CFI et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) souhaitent procéder à l'évaluation finale externe du projet de fonds de solidarité externe (FSP) dénommé « Création d'une école de journalisme en Birmanie, le Myanmar Journalism Institute » (MJI), mis en œuvre par CFI de juillet 2014 à juin 2018, dont le montant total est de 710 K€, dont 500 K€ sur fonds FSP et 210 K€ sur fonds CFI.

Ce FSP, conçu par le MEAE, a pour ambition de créer la première école de journalisme indépendante au Myanmar. Cette école doit constituer l'un des emblèmes du processus de démocratisation en cours dans ce pays. Demandée par les autorités birmanes, elle a pour but de former des journalistes selon les standards professionnels internationaux. A travers la formation, cette école doit concourir au développement de médias indépendants, pluralistes, fiables et soucieux du respect de l'éthique et de la déontologie.

L'objectif principal du FSP est donc de contribuer de manière durable à la professionnalisation des journalistes à travers la création de cette école, dont le management sera, dès la fin du projet, assuré par les partenaires locaux. Il a pour déclinaison cinq objectifs spécifiques, ainsi formulés :

1. Créer une structure pérenne et opérationnelle de formation de journalistes ;
2. Former une nouvelle génération de journalistes compétents dans le cadre de la formation initiale ;
3. Améliorer les compétences des journalistes en exercice dans le cadre de la formation continue ;
4. Favoriser un paysage médiatique diversifié, représentatif des différentes composantes de la population ;
5. Favoriser un pilotage opérationnel optimisé, efficace et efficient de la structure créée.

Cette évaluation finale externe doit fournir au MEAE, bailleur du projet, et à CFI, co-financeur et opérateur de mise en œuvre du projet, une analyse critique et objective des actions menées et des résultats obtenus. Une dimension prospective est également attendue concernant les éventuelles actions à envisager afin de poursuivre l'objectif de professionnalisation des journalistes birmanes et d'appui au secteur des médias, en fonction des potentialités de financement, qui seront également à étudier.

SOMMAIRE

1. MISSION DE CFI	page 3
2. PROJET A EVALUER	page 4
3. OBJECTIFS DE L'EVALUATION	pages 5 & 6
4. CAHIER DES CHARGES DE L'EVALUATION	page 6
5. ORGANISATION DE L'EVALUATION	pages 6 à 8
6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'EVALUATION	pages 8 & 9
7. PRESENTATION DES OFFRES	pages 9 & 10
Annexe 1 : Structure d'ensemble du rapport final	page 11
Annexe 2 : Liste indicative des parties prenantes à interviewer	page 12
Annexe 3 : Liste des documents disponibles	page 12

1. MISSION DE CFI : L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS DU SUD

Créée il y a plus de 25 ans, CFI est l'agence de coopération du MEAE chargée de coordonner et d'animer la politique française d'aide au développement des médias du sud. Elle accompagne les acteurs publics ou privés du secteur des médias afin de renforcer les processus de modernisation et de démocratisation que la France souhaite soutenir.

CFI intervient uniquement dans les pays en développement ou émergents. Conformément aux priorités de la coopération française, les moyens et les actions sont aujourd'hui concentrés prioritairement vers le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, et secondairement vers les Balkans, le Caucase et certains pays asiatiques.

L'agence travaille sur une trentaine de projets qui s'inscrivent dans quatre grands programmes : médias et pluralisme, médias et entreprise, médias et développement, médias et ressources humaines.

La communauté de CFI, ce sont à la fois :

- Des professionnels des médias du Sud, managers, cadres, journalistes, techniciens, et parfois citoyens engagés, qui agissent pour la modernisation et la démocratisation du secteur médiatique de leur pays, et s'engagent avec CFI dans des projets structurants, les bénéficiaires des projets de CFI ;
- Des acteurs du développement qui partagent avec CFI les valeurs de liberté d'expression et l'objectif de professionnaliser le secteur des médias dans les pays du Sud, les partenaires de CFI ;
- Des professionnels expérimentés qui s'engagent pour transmettre leurs compétences et leur vécu, les experts CFI ;
- Des bailleurs qui soutiennent financièrement les programmes de développement économique et démocratique du secteur des médias, conformément aux orientations défendues par la France au sein de la communauté internationale.

CFI est structuré autour de deux directions géographiques opérationnelles :

- La direction Afrique qui gère les interventions en Afrique subsaharienne ;
- La direction Méditerranée-Asie qui gère les interventions dans le monde arabe, le Caucase, ainsi qu'en Asie et notamment le FSP qui fait l'objet de cette évaluation.

2. PROJET A EVALUER :

Titre du projet	FONDS DE SOLIDARITE PRIORITAIRE : CREATION D'UNE ECOLE DE JOURNALISME EN BIRMANIE (FSP MJI)
Localisation du projet	Myanmar
Partenaires	L'Ambassade de France en Birmanie
Autres parties prenantes	International Media Support (IMS), Fojo Media Institute, Deutsche Welle Akademie
Durée totale du projet	47 mois au total (4 ans) de juillet 2014 à juin 2018
Montant du projet	710 K€ , dont 500 K€ sur fonds FSP (MEAE) et 210 K€ sur fonds CFI
Objectifs du projet	<p>Objectif principal : Contribuer de manière durable à la professionnalisation des journalistes à travers la création d'une école de journalisme birmane, dont le management sera, dès la fin du projet, assuré intégralement par les partenaires locaux.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer une structure pérenne et opérationnelle favorisant la formation durable des journalistes ; 2. Former une nouvelle génération de journalistes compétents dans le cadre de la formation initiale ; 3. Améliorer les compétences des journalistes en exercice dans le cadre de la formation continue ; 4. Favoriser un paysage médiatique diversifié, représentatif des différentes composantes de la population ; 5. Favoriser un pilotage opérationnel optimisé, efficace et efficient. Assurer la visibilité de l'école et du projet, ainsi que le suivi et l'évaluation du projet.
Bénéficiaires directs	3 groupes cibles : 1/ Le personnel encadrant de l'école, les formateurs birmans et les membres du conseil d'administration ; 2/ Les jeunes birmans titulaires de l'équivalent du baccalauréat qui souhaitent devenir journalistes; 3/ Les journalistes birmans déjà en exercice qui souhaitent se perfectionner.
Bénéficiaires indirects	Les médias, qui bénéficieront des personnels dotés de nouveaux savoir-faire qui pourront susciter une émulation et renforcer les compétences des rédactions.
Bénéficiaires finaux	Les citoyens birmans dans toute leur diversité, qui ont accès à une information plus professionnelle, pluraliste et de qualité.
Résultats attendus	<p>R1. Le MJI est une structure pérenne et opérationnelle favorisant la formation durable des journalistes, dont le management repose sur une gouvernance locale qui bénéficie d'outils de gestion et de suivi.</p> <p>R2. La formation initiale fait éclore une nouvelle génération de journalistes compétents.</p> <p>R3. La formation continue améliore les compétences des journalistes en exercice.</p> <p>R4. Le MJI accueille des étudiants issus des différentes composantes de la population birmane : minorités ethniques, religieuses, régions reculées.</p>
Actions principales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une structure pérenne avec un lieu d'implantation définitif et un système de gouvernance, sous la supervision d'un comité de pilotage composé de l'ensemble des membres du consortium. 2. Constituer et former une équipe d'encadrement et une équipe de formateurs. 3. Mettre en place deux cursus pédagogiques courts d'un an pour offrir une formation complète aux étudiants, y compris ceux issus de minorités et de milieux défavorisés. 4. Former des journalistes en activité sélectionnés par appel à candidatures.

3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation finale externe visera :

- à fournir au bailleur du FSP, le MEAE, ainsi qu'à CFI une analyse critique et objective du projet et des activités déployées ;
- à tirer des enseignements et proposer des recommandations d'ordre stratégique et opérationnel (notamment en termes d'objectifs, de modes opératoires et de champ d'intervention) à privilégier en vue de futures actions à destination du secteur des médias au Myanmar.

L'évaluateur s'attachera à :

- évaluer le projet FSP MJI au travers des critères CAD de pertinence, d'efficacité, d'efficience d'impact et de durabilité ;
- mesurer le niveau d'atteinte des objectifs initialement fixés ;
- apprécier les résultats obtenus à court et moyen termes sur un échantillon représentatif de bénéficiaires directs du projet ;
- proposer une analyse SWOT approfondie du MJI accompagnée de pistes de développement futures pour cette école ;
- identifier des sources potentielles de financement qui pourraient permettre d'assurer la continuité d'une action poursuivant l'objectif principal du FSP, à savoir le renforcement durable du professionnalisme des médias birmans ou dans un objectif plus large d'appui au secteur des médias ;
- évaluer de manière prospective les besoins des médias birmans qui n'ont pas été couverts par le FSP, qui s'inscrivent dans la perspective de cet objectif principal, et qui pourraient être intégrés dans un éventuel nouveau projet, en fonction des opportunités de financement préalablement identifiées.

CONTENU DE L'ÉVALUATION

Les principales questions évaluatives pourraient être les suivantes :

1. En termes de pertinence :

- 1.1 Le projet tel qu'il a été conçu, notamment le choix des activités, était-il pertinent pour atteindre les objectifs poursuivis, principal et spécifiques ?
- 1.2 Le projet répondait-il aux besoins de professionnalisation et de structuration du secteur local ?
- 1.3 Le projet a-t-il pris en compte les projets d'autres bailleurs de fonds dans le même domaine ?
- 1.4 Les objectifs poursuivis par le projet sont-ils toujours d'actualité ?
- 1.5 Les objectifs fixés par le projet étaient-ils réalistes et atteignables ?
- 1.6 La structure logique du projet était-elle basée sur des relations de cause à effets solides ? Les objectifs à atteindre étaient-ils cohérents entre eux ? Les activités prévues permettaient-elles d'atteindre les objectifs opérationnels visés et les résultats attendus dans le chronogramme prévu et avec les moyens humains et financiers envisagés ?
- 1.7 Quelle était la cohérence externe du projet par rapport aux actions menées par les autres partenaires internationaux du MJI ?

2. En termes d'efficacité :

- 2.1 Les objectifs du projet ont-ils été atteints ou sont-ils susceptibles de l'être ?
- 2.2 Quelles ont été les principales raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des objectifs ?
- 2.3 Les activités menées sont-elles jugées utiles et de qualité par les bénéficiaires directs ?
- 2.4 Les formations à destination des personnels encadrants et des formateurs birmans ont-elles eu les effets attendus en termes de transfert de compétences ?
- 2.5 Le contenu, notamment pédagogique, des deux formations en journalisme (initiale et professionnelle) est-il conforme au niveau attendu et s'inscrit-il dans la perspective d'atteindre les standards internationaux ?

3. En termes d'efficience :

- 3.1 Les activités menées ont-elles été réalisées tel qu'initialement prévu, dans le chronogramme et les conditions initiaux ? Dans le cas contraire, quelles ont été les mesures correctives mises en œuvre et leurs justifications ?
- 3.2 Le projet a-t-il mobilisé les ressources matérielles, financières et humaines prévues et appropriées, au regard du chronogramme et des contraintes externes ?
- 3.3 Comment s'est déroulée la coordination d'une part avec le MEAE, bailleur du FSP, et d'autre part avec les autres parties prenantes du MJI, à savoir les partenaires européens ?

4. En termes d'impact et de durabilité :

- 4.1 Le projet a-t-il eu les effets attendus sur le MJI et ses étudiants ? Les activités menées ont-elles permis d'améliorer de manière sensible et durable les capacités des 3 groupes cibles ?
- 4.2 Le niveau des étudiants diplômés de l'école et des professionnels formés est-il conforme au niveau attendu dans la perspective d'atteindre les standards internationaux ?
- 4.3 Le projet a-t-il permis de faire émerger un savoir-faire et des bonnes pratiques particuliers du MJI ? Quelle est la réputation de l'école parmi les professionnels et plus globalement son rayonnement ?
- 4.4 Quelle est l'employabilité des étudiants issus des deux promotions de l'école ? Quelles ont été les évolutions de carrières des professionnels ayant suivi un cycle au MJI ?
- 4.5 Quelles sont les évolutions majeures du secteur des médias, notamment en termes de marché et de qualité de l'information ?
- 4.6 La pérennité de la structure du MJI est-elle assurée ? Si ce n'est pas le cas, quels éléments seraient nécessaires pour poursuivre cet objectif ?

Les recommandations et préconisations attendues :

A partir des enseignements tirés de son analyse et de comparaisons par rapport à d'autres méthodes d'intervention mobilisées sur des projets similaires, l'évaluateur formulera des recommandations stratégiques, méthodologiques et opérationnelles pour l'élaboration d'un éventuel projet de renforcement des médias birman, au besoin en redéfinissant les objectifs et les résultats attendus en fonction des opportunités de financements identifiées auprès d'autres bailleurs.

4. CAHIER DES CHARGES DE L'ÉVALUATION

Pour réaliser cette évaluation, l'évaluateur pourra s'appuyer sur les documents que CFI mettra à sa disposition (voir annexe 3).

Grâce à cette étude documentaire, l'évaluateur pourra ensuite mener des entretiens auprès des responsables des partenaires du projet à évaluer, en présentiel et par téléphone, à savoir le bailleur, le MEAE, CFI, et l'Ambassade de France, ainsi que des autres parties prenantes du MJI, à savoir les partenaires européens (IMS/FOJO et DWA), le MJI et les bénéficiaires directs et indirects des activités déployées dans le cadre du projet.

Ainsi, une mission de terrain de 5 jours minimum est à prévoir au Myanmar, à Rangoun pour rencontrer l'ensemble de l'équipe du MJI, les représentants des partenaires et des parties prenantes locales (Ambassade de France, professionnels du secteur...), ainsi que les bénéficiaires directs et indirects des activités déployées dans le cadre du projet.

Quelques experts français, mobilisés au cours du projet, pourront également être interviewés en amont de la mission (cf. annexe 2).

Dans le cadre du benchmark, l'évaluateur pourra également enquêter auprès des principaux bailleurs et opérateurs travaillant dans le domaine du journalisme et menant des activités en Asie du Sud-Est.

5. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

Un **comité de pilotage** de l'évaluation sera mis en place à CFI. Il sera composé du Directeur et/ou du Directeur adjoint de la direction Asie, du Responsable du projet « FSP MJI », de la Chargée de mission évaluation qualité et d'un(e) représentant(e) du MEAE.

Il procédera à la sélection du cabinet évaluateur, ci-dessous désigné sous le terme « évaluateur ». Il se réunira avec l'évaluateur sélectionné pour examiner les différents livrables, formuler des observations et/ou les valider. La chargée de mission évaluation qualité à CFI est l'interlocutrice privilégiée de l'évaluateur. Elle assure l'organisation des réunions du comité de pilotage. Elle est destinataire des livrables indiqués ci-dessous et en assure la diffusion auprès des membres du comité de pilotage.

Le cabinet d'évaluation sera sélectionné selon son approche méthodologique et sa compréhension du sujet, sa connaissance du pays ou de la région, sa connaissance du secteur de la formation au journalisme et/ou des actions de coopération développées avec ce secteur, et son offre financière. Le choix du cabinet se fera sur une grille d'évaluation préalablement déterminée.

Les **langues de communication** utilisées dans le cadre de cette évaluation sont le français et l'anglais dans le pays bénéficiaire. Les livrables, notamment la note de cadrage, le rapport d'évaluation et sa synthèse sont à rédiger en français ; de plus, il est demandé à l'évaluateur de rédiger une version anglaise de la synthèse de son rapport et de son analyse SWOT.

L'évaluation se déroulera en cinq phases :

Phase 1 - Cadrage de l'étude : cette phase est destinée à un échange entre l'évaluateur sélectionné et le comité de pilotage pour apporter les précisions utiles sur les attentes de CFI et du MEAE, sur le matériel remis à cette occasion à l'évaluateur (documentation, liste des contacts pour les entretiens), sur l'organisation générale de l'évaluation et la présentation des divers livrables.

✕ **Livrable : Note de cadrage** : après les entretiens de cadrage et l'étude des principaux documents, l'évaluateur remet au commanditaire une **note de cadrage** (de 5 à 10 pages) dans laquelle :

- . il résume les objectifs et la problématique de l'évaluation,
- . il révisé et précise si nécessaire sa matrice d'évaluation et le type d'investigation qu'il compte réaliser (trame d'entretien en fonction des acteurs, type d'enquête, auprès de qui...).

Délai : la note est envoyée au commanditaire dans un délai maximum de deux semaines à compter de la réunion de cadrage.

Validation : la note de cadrage pourra être présentée par l'évaluateur au cours d'une réunion avec le comité de pilotage, qui la valide et formule ses observations.

Phase 2 - Etude documentaire, entretiens en présentiel au MEAE, à CFI, et avec certains experts français : l'évaluateur étudie les documents remis par CFI en phase 1, ainsi que ceux qui pourraient lui être remis au cours des entretiens en phase 2 ; il effectue les entretiens utiles à partir de la liste des contacts qui lui sera remise dès la notification du marché.

Phase 3 – Préparation de la mission de terrain au Myanmar :

Cette phase correspond à la préparation de la mission de terrain, au cours de laquelle l'évaluateur affinera sa connaissance des parties prenantes locales du projet.

Le comité de pilotage approuvera la liste des personnalités, représentants locaux et bénéficiaires directs à rencontrer dans la phase 4. Les rendez-vous seront organisés par l'évaluateur, en individuel, ou en groupe, selon la méthodologie qui sera proposée par l'évaluateur et approuvée par le comité de pilotage. Les trames d'entretien et de questionnaires seront également soumis au comité de pilotage pour approbation.

Une réunion de debriefing des phases 2 & 3 sera organisée à CFI entre l'évaluateur et le comité de pilotage, avant la mission de terrain.

Phase 4 – Mission de terrain à Rangoun (5 jours minimum sur place)

L'évaluateur rencontrera l'ensemble de l'équipe du MJI, ainsi que certains bénéficiaires directs, notamment les étudiants de la promotion de la formation initiale en cours. L'évaluateur pourra

organiser des focus group, s'il le juge pertinent, et des enquêtes via des questionnaires (en ligne) auprès de la centaine de participants, en priorité ceux ayant bénéficié des nouveaux types de modules destinés aux professionnels, lancés en fin d'année 2017. Les représentants de l'ambassade de France et des autres parties prenantes européennes (DWA et IMS/FOJO) devront également être interviewés. L'évaluateur profitera de sa mission pour rencontrer certains professionnels de différents médias (TV, Radio, presse, sites internet...) et des représentants d'organisations / institutions locales (Myanmar Press Council, Myanmar News Media Council, Myanmar Journalists' Network, Myanmar Journalists' Association) et d'ONG travaillant dans le secteur des médias...

Au retour de cette mission de terrain et préalablement à la rédaction du rapport d'évaluation, une réunion de débriefing sera organisée à CFI entre l'évaluateur et le comité de pilotage.

Phase 5 - Rédaction du rapport d'évaluation : cette phase est décomposée en deux étapes, la rédaction du projet de rapport d'évaluation et sa finalisation.

× **Livrable : Projet de rapport d'évaluation** : le projet de rapport lui-même ne dépasse pas 30/35 pages, hors annexes. **Il comprend une synthèse de 5 à 6 pages maximum** (rédigée en versions française et anglaise) reprenant l'essentiel du bilan, des appréciations, des bonnes pratiques et des recommandations de l'évaluateur et un tableau des points forts et points faibles (type matrice SWOT).

Délai : le projet de rapport est remis au moins 15 jours avant la date définitive de remise au rapport finalisé.

Validation : le projet de rapport est présenté au comité de pilotage qui le valide et fait part de ses observations.

Il présente l'essentiel des résultats, y compris les observations formulées lors des réunions de restitution. Les programmes détaillés réalisés au cours des missions sur le terrain sont annexés. Les noms et fonctions des personnes rencontrées sont indiqués.

× **Livrable : Rapport final d'évaluation** : le rapport final prend en compte les observations éventuelles du comité de pilotage.

Délai : Le rapport final est adressé au commanditaire au plus tard **le 13 juillet 2018**.

Validation : le rapport final est validé par courrier électronique du commanditaire.

Le rapport final doit comporter la clause de non-responsabilité du MEAE :

« La présente publication a été élaborée avec l'aide du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de <nom de l'auteur/contractant> et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. »

Remarque : tous les livrables sont adressés à la chargée de mission évaluation qualité, en version électronique, word et pdf.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'EVALUATION

Le **calendrier prévisionnel** de l'évaluation est le suivant :

- **vendredi 9 février** : publication de l'appel à propositions : cahier des charges techniques, règlement de la consultation publiés sur les sites appropriés et envoyés sur demande à l'adresse email suivante apo_eval_mji@cfi.fr.
- **lundi 12 mars : date limite de réception des offres des candidats à 13h à CFI auprès de Marie-Laure BRILLET, par courriel et par courrier (voir règlement de la consultation, pièce n°1)**

- **jeudi 15 mars** : réunion de sélection des offres recevables : notation et sélection des offres (+ phase de négociation éventuelle). Si nécessaire, le comité de pilotage effectuera une phase d'audition de certaines candidatures ayant reçues les meilleurs notes lors de la première phase de sélection des offres.
- **Le mardi 3 avril au plus tard** : obtention du visa du Contrôleur d'Etat et contractualisation avec le cabinet retenu.

Phase 1 : cadrage de l'évaluation :

- **jeudi 5 avril** : 1ère réunion du comité de pilotage et du cabinet d'évaluation pour réunion de cadrage + remise des éléments documentaires
- **mardi 17 avril** : remise de la note de cadrage
- **vendredi 20 avril** : réunion de présentation de la note de cadrage par le cabinet d'évaluation retenu au comité de pilotage

Phase 2 : étude documentaire, entretiens en présentiel et entretiens dans un premier temps à distance (par téléphone ou par Skype) auprès des principales parties prenantes :

- **du lundi 23 avril au vendredi 4 mai**

Phase 3 : préparation de la mission de terrain au Myanmar :

- **du vendredi 4 mai au lundi 14 mai** : organisation logistique de la mission de terrain, des entretiens sur place et des focus group avec les bénéficiaires directs
- **mardi 15 mai** : réunion de débriefing des phases 2 & 3 au comité de pilotage, préalable à la mission de terrain

Phase 4 : mission de terrain à Rangoun :

- **2^{ème} quinzaine de mai (à confirmer en fonction du calendrier local)** : Mission à Rangoun
- **lundi 4 juin** : réunion de débriefing de la phase 4 au comité de pilotage

Phase 5 : rédaction du rapport d'évaluation :

- **jeudi 21 juin** : remise du projet de rapport
- **mardi 26 juin** : réunion de présentation du projet de rapport au comité de pilotage (sous forme d'une présentation Power Point)
- **vendredi 13 juillet** : remise du rapport final

7. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre technique et financière sera présentée de la manière suivante :

- **L'offre technique sera contenue dans une enveloppe cachetée qui devra clairement mentionner le titre de cette évaluation, à savoir « Evaluation FSP MJI – offre technique et financière ».**
- **L'offre technique ne dépassera pas 20 pages (hors annexes).**

Le candidat exposera sa **compréhension** de l'évaluation attendue. Il fera état de sa propre **expérience** sur la manière d'aborder l'évaluation de la coopération en Asie du Sud-Est et plus spécifiquement, celle de la formation dans le secteur journalistique.

Il rédigera **une note méthodologique** qui comprendra notamment une **matrice d'évaluation** pour répondre au cahier des charges et donnera les indications utiles sur les méthodes d'évaluation proposées (types d'enquêtes, acteurs sondés...).

Le candidat fournira un **calendrier prévisionnel de son évaluation** et indiquera sa disponibilité sur la période couvrant l'évaluation jusqu'à la remise de son rapport final.

Il pourra proposer une adaptation de l'**organisation** proposée pour son évaluation, sous réserve d'en justifier l'intérêt et de préserver le dialogue avec le comité de pilotage.

La répartition des **jours-expert** par phase de l'étude et par membre de l'équipe sera indiquée. Les noms des experts et leurs fonctions spécifiques dans le cadre de cette étude seront précisés. Un **tableau récapitulatif** mettra en regard le(s) nom(s) de(s) expert(s), les principaux travaux à effectuer et le nombre de jours/expert correspondant. Le nombre total de jours-expert prévu sera également pris en considération.

Les références de l'évaluateur devront être détaillées, tant en matière d'évaluation de projet de coopération que de connaissance de la zone géographique concernée ou encore d'expérience dans le secteur de la formation au journalisme. Les profils des experts proposés seront présentés, ainsi que leur CV.

L'usage de **schémas et graphiques** sera limité au strict nécessaire.

■ **L'offre financière sera attachée à l'offre technique et devra afficher le détail des postes.**

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception.

ANNEXE 1 : Structure d'ensemble du rapport final

Le rapport d'évaluation final (30/35 pages hors annexes), rédigé en français, doit comporter les éléments suivants :

- un sommaire paginé ;
- une liste des sigles utilisés (avec leur équivalent français quand ils existent);
- une synthèse du rapport de 5 à 6 pages maximum. Cette synthèse, rédigée également en anglais, doit présenter les points suivants :
 - l'action à évaluer (succinctement),
 - les conclusions relatives à chacune des questions auxquelles l'évaluateur a tenté de répondre,
 - les recommandations correspondantes à chaque conclusion ;
- une présentation de l'action évaluée ;
- un rappel méthodologique : choix opérés, techniques utilisées, étapes du travail d'évaluation ;
- une analyse organisée à partir des entretiens, des données recueillies et des observations effectuées. Elle est effectuée selon les critères communément retenus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques (matrice type SWOT) ; A noter : elle sera également rédigée en anglais ;
- des conclusions explicitées de façon claire ;
- des bonnes pratiques révélées lors de la mise en œuvre de l'action ;
- des recommandations stratégiques et opérationnelles.

Les annexes du rapport comportent, dans l'ordre :

- les termes de référence de l'évaluation et une présentation des experts ;
- le planning réalisé des entretiens en France et à l'étranger, au cours de la mission de terrain. Les noms et fonctions des personnes rencontrées sont indiqués ;
- une évaluation SWOT du MJI accompagnée des pistes de développement futur (en anglais) ;
- un résumé exécutif du rapport en anglais ;
- le rapport de mission ;
- les grandes lignes de la méthodologie mise en œuvre ;
- la liste des membres du comité de pilotage et les dates des réunions ;

et le cas échéant :

- les instruments de collecte de l'information (questionnaires, guides d'entretiens) ;
- les données générales et chiffrées complémentaires pour la compréhension des travaux ;
- une bibliographie (y compris sites internet).

Le rapport n'engage que ses rédacteurs et en aucun cas CFI ou le MEAE, qui décideront ensuite de sa publication et de sa diffusion.

Le rapport final sera fourni en 2 exemplaires originaux, ainsi qu'en version électronique (word, excel, pdf).

Le projet de rapport :

Celui-ci sera présenté au comité de pilotage sous la forme d'un document Power Point, présentant l'essentiel des résultats de l'évaluation et mettant en évidence les principaux enseignements, ainsi que les recommandations prospectives proposées par l'évaluateur.

ANNEXE 2 : Liste indicative des parties prenantes à interviewer (non exhaustive) :

1. CFI : 5/6 personnes.
2. MEAE et Ambassade de France au Myanmar :
 - a. Les représentants du MEAE à Paris : 2 personnes ;
 - b. Les représentants de l'ambassade de France et de l'Institut français : 3 personnes.
3. Certains experts formateurs : environ 4 à 6 personnes.
4. Les membres de l'équipe de la structure, à savoir le directeur exécutif, le directeur pédagogique, la Directrice Administrative et Financière, les membres du Steering Committee et les deux experts internationaux basés à plein temps au MJI.
5. Les bénéficiaires directs des formations de formateurs (maintenant employés par le MJI) : environ 10 personnes.
6. Les bénéficiaires directs des formations d'étudiants : les 21 étudiants de la promotion 2017/2018 ainsi que les anciens étudiants des deux précédentes promotions : 50/60 personnes.
7. Les bénéficiaires directs des formations de professionnels : soit une centaine de personnes.
8. Les représentants locaux des structures partenaires : Deutsche Welle Akademie, IMS, Fojo: environ 6 personnes.
9. Des représentants du secteur des médias au Myanmar : Myanmar Journalists' Association (MJA), Myanmar Press Council, Myanmar Journalists' Network... : soit au minimum 10 personnes.

ANNEXE 3 : Liste des documents disponibles

- 1/ Les documents de conception (convention MEAE-CFI, rapport et note de présentation) et de suivi du projet (évaluation à mi-parcours réalisée par le MEAE), le budget initial ainsi que les rapports financiers intermédiaires et finaux, les rapports narratifs intermédiaires et finaux, le calendrier d'exécution des activités ;
- 2/ Pour chacune des activités réalisées, le programme et le contenu pédagogique, le compte rendu/rapport de mission du ou des experts formateurs, la liste des bénéficiaires et les fiches d'évaluation des bénéficiaires ;
- 3/ La liste non exhaustive des coordonnées des personnes à interviewer.

Lu et approuvé par l'entreprise

A
Le

Cachet et signature

Lu et approuvé par le représentant de CFI

Le Président Directeur Général
Monsieur Jean-Emmanuel Casalta

A Issy les Moulineaux
Le

Cachet et signature